

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2025 à 20h00
Séance n° 1/2025

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noelle DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Secrétaire de séance : BACHELET Carole

Date de la convocation : 27 janvier 2025

ORDRE DU JOUR :

- **INTERCOMMUNALITÉ**
 - o CLECT demande de la ville du Coteau
 - o Prestation de service : formation sécurité au travail
 - o Etude demandeurs d'emploi sur la commune
 - o Décharge sauvage
- **URBANISME**
 - o Programme Leader : choix du cabinet
- **BATIMENTS**
 - o Salle des fêtes : avancée du chantier - autolaveuse
 - o Locations
 - o Travaux divers : en cours et à prévoir
- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**
 - o Compte rendu AG de l'association des boules et de la bibliothèque
 - o Rencontre avec la Croix Rouge
 - o Demande de subvention exceptionnelle de l'ALAMPSE
 - o Ecole : achat de couchettes
- **VOIRIE**
 - o Diagnostic passage à niveau de chez Méchin
 - o Eclairage du stade
 - o Remplacement bâche de la serre
 - o Travaux divers
- **PERSONNEL**
 - o Mandatement du CDG42 pour une convention de participation dans le domaine de la santé
- **QUESTIONS DIVERSES**
 - o Renouvellement des conventions de mise à disposition de terrain
 - o Bulletin municipal

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024 est approuvé.

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour trois points :

- Changement de fournisseur de gaz
 - Mission d'archivage proposée par le CDG42
 - Vente de l'étang domaine Barret
- Les élus acceptent à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITÉ

1- CLECT demande de la ville du Coteau

Mme le Maire apporte des précisions sur le débat qui oppose Le Maire de la ville du Coteau et Le Président de l'agglomération au sujet de l'attribution de compensation.

Mme le Maire du Coteau demande à ce que le montant versé par la Ville du Coteau soit revu suite à la démolition de la piscine du Coteau. Le Président de l'agglomération précise qu'il n'est possible de revenir sur le montant d'une attribution qu'en cas d'accord entre la ville demandeuse et l'EPCI. Le Président n'est pas favorable à cette demande.

Mme le Maire annonce le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2025 : 150 572 €
Il faut également ajouter le montant de 25 000€ qui sera versé pour l'aide à l'investissement.

20h15 Arrivée de Mme BOURLIÈRE Claudine

2- Prestation de service : formation sécurité au travail

Roannais Agglomération propose un service de formation pour les agents, auquel la commune adhère. Il permet de bénéficier de formations à des coûts moins élevés que par des organismes de formation.

Le service doit évoluer car juridiquement il n'est pas conforme au code de la commande publique.

Il faut passer de la prestation de service à la mise en place d'un service commun. Une nouvelle convention sera proposée aux communes qui ont jusqu'au 1^{er} juillet pour adhérer.

3- Etude demandeurs d'emploi sur la commune

Mme le Maire présente le résultat d'une étude réalisée fin septembre 2024 transmise par France Travail.

La commune compte 53 demandeurs d'emploi soit une diminution de 8.6% par rapport à 2023.

28 demandeurs d'emploi bénéficient d'une indemnisation.

4- Décharge sauvage

Délibération 1-2025-1 : participation financière à l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets sur le domaine public

20h30 Arrivée de M. MATICHARD Franck

Mme le Maire énonce que des dépôts sauvages d'ordures ménagères sont régulièrement trouvés dans la nature.

Pour lutter contre ce phénomène grandissant Mme le maire propose de mettre en place une participation forfaitaire qui consiste en la facturation des frais de traitement des déchets retrouvés sur la voie publique.

Les élus sont favorables à la mise en place de cette facturation.

Le conseil accepte à l'unanimité.

URBANISME

5- Programme LEADER : choix de l'entreprise

Délibération 1-2025-2 : étude aménagement bourg : choix du cabinet d'urbaniste

Mme le Maire rappelle que le programme Leader représente une aide financière à l'ingénierie sur des fonds européens pour des études d'aménagement de bourg.

Mme le Maire rappelle que 3 cabinets ont été consultés pour une proposition selon le cahier des charges établi.

Mme le Maire détaille les notes attribuées lors de l'ouverture des plis selon le tableau suivant :

Critères	OXYRIA Notes	REALITES Notes	GINKGO Notes
Prix HT	14 990.00 €	12 700.00 €	9 900.00 €
Prix des prestations / 20	9.72	14.34	20.00
Pondération 40 %	3.89	5.74	8.00
Composition de l'équipe et références / 20	14	18	10
Pondération 20%	2.8	3.6	2
Note méthodologique et caractère innovant	16	18	14
Pondération 20 %	3.2	3.6	2.8
Planification et délais	14	16	15
Pondération 20 %	2.8	3.2	3
Note non pondérée	53.72	66.34	59.00
Note /20 pondérée	12.69	16.14	15.80

Le cabinet Oxyria obtient la note de 12.69/20, le cabinet Réalités obtient la note de 16.14/20 et le cabinet Ginkgo obtient la note de 15.8/20.

Mme le Maire propose de retenir le cabinet Réalités.

La signature du marché est néanmoins soumise à la notification de l'acceptation du dossier dans le cadre de l'appel à projet Leader.

Le conseil retient à l'unanimité la proposition de Réalités pour le montant de 12700 € HT.

6- Etang domaine Barret

Délibération 1-2025-3 : vente de l'étang du domaine Barret- parcelle AI116

Mme le Maire rappelle que la commune est propriétaire de terrains au domaine Barret. La ferme et la maison ont été vendus par le CCAS. Lors du précédent mandat le CCAS a décidé de vendre cet étang. Il a été proposé à la vente au prix de 1000€. Un acheteur potentiel s'est fait connaître, mais des bruits laissaient entendre qu'il existerait des droits de pêche. La vente a donc été suspendue à cette époque.

Récemment une famille s'est manifestée car elle détient un acte notarié précisant que l'étang leur appartient pour moitié. Sur le cadastre la parcelle appartient à la commune de St Martin. Mme le Maire propose que la famille et la commune se rapprochent de l'office notarial de La Pacaudière afin d'éclaircir la situation. Mme le Maire précise que Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

Mme le Maire demande que le conseil l'autorise à signer la vente lorsque la situation sera clarifiée.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer le compromis de vente et la vente de cette parcelle AI116.

BATIMENTS

7- Salle des fêtes : avancée des travaux – autolaveuse

Les travaux avancent. L'annexe devrait être terminée prochainement : la livraison du mobilier est prévue semaine 7.

Mme le Maire évoque la nécessité de remplacer l'auto laveuse qui a 20 ans car la cuve est percée.

Mme le Maire expose les devis réceptionnés pour l'acquisition d'une auto laveuse équivalente à l'actuelle, de marque Karcher :

HED : 5691.75 € HT

Forum du bâtiment : 4753.83 € HT

Toutefois une réflexion est soulevée sur l'acquisition d'une machine moins puissante donc moins onéreuse et qui correspondrait davantage à notre utilisation compte tenu des superficies à nettoyer.

Le conseil se laisse donc le temps de la réflexion jusqu'à la prochaine séance.

9- Locations

M. Dumas expose que :

- L'appartement à l'étage de l'ancienne école sera loué très prochainement. Les travaux de peinture et de réfection du sol sont terminés. Le locataire devait arriver le 1^{er} février mais a reporté l'état des lieux.
- L'appartement de la Résidence (logement A1) sera loué dès le 15 mars 2025. Un rafraîchissement en peinture des murs est planifié.

10- Travaux divers : en cours et à prévoir

M. Dumas a reçu un technicien pour le calorifugeage des chaufferies, à 0 € : Maison Monge, école, Résidence Marguerite.

Le coût de ces travaux serait de 1893 € HT pour la Résidence Marguerite, 1893 € HT pour la Maison Monge et 780 HT pour l'école.

Le coût pour la commune est de 0€, car financé par les CEE. L'intégralité des frais est prise en charge par Ma Nouvelle Energie.

M. Dumas recevra cette semaine un autre technicien pour l'isolation des combles des bâtiments communaux, à 1€.

M. Dumas dresse le bilan de la réunion de la commission bâtiments. Les travaux à prévoir cette année sont : sol du gîte, couverture du gîte, toiture de la maison Berthon, réparations de zinguerie, wc publics fermés.

11- Fournisseur de gaz

Délibération 1-2025-4 : changement de fournisseur de gaz

Mme le Maire rappelle qu'actuellement le fournisseur de gaz est Antargaz. Le tarif est de 1753 € Net HT/tonne. Vitogaz a fait une proposition au tarif de 1041.30 € HT/tonne, pour un contrat d'une durée de 5 ans. Vitogaz a conventionné avec l'AMRF ce qui lui permet d'obtenir un tarif attractif.

Le tarif sera renégocié chaque année en accord avec le président de l'AMRF.

Ce tarif peut s'appliquer à tous les habitants de la commune qui choisiront pour fournisseur Vitogaz.

Le conseil autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer la convention avec Vitogaz au tarif de 1041.30 € HT/tonne.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

12- Assemblée Générale : compte rendu

- ***ASSM boules***

Mme Déplace donne le compte rendu de l'Assemblée Générale : il s'agit d'un petit club qui compte 6 adhérents. Le club a pour projet la rénovation de la buvette.

- ***Bibliothèque***

L'Assemblée Générale a concerné la dissolution de l'association puisque la bibliothèque est devenue bibliothèque municipale depuis 1^{er} janvier 2025. 7 bénévoles gèrent 190 lecteurs.

13- Rencontre avec la Croix Rouge

Les représentants de la Croix Rouge ont été reçus par Mme le Maire et Mme Déplace. Ils ont présenté les actions réalisées notamment l'aide alimentaire à Changy.

S'en est suivi un courrier de demande de subvention.

L'attribution d'une subvention sera discutée lors de l'élaboration du budget.

14- Demande de subvention exceptionnelle de l'ALAMPSE

L'association ALAMPSE (Association Laïque des Amis des Monuments aux Morts Pacifistes de Saint Martin d'Estreaux) dont le Président de l'association est Bruno Déplace milite pour faire connaître les monuments aux morts pacifistes et principalement celui de St Martin.

L'association envisage une refonte de l'ouvrage « maudite soit la guerre » pour éditer une nouvelle version et sollicite pour se faire une aide financière.

L'attribution d'une subvention sera rediscutée lors de l'élaboration du budget.

15- Ecole : achat de couchettes

Les employées communales font part des difficultés rencontrées le mardi soir pour mettre en place la salle de couchette pour l'utilisation par l'AJS le mercredi. Elles souhaiteraient que l'AJS dispose de couchettes différentes de celles utilisées pendant le temps scolaire ce qui induit l'acquisition de matériel en double. Il est difficilement concevable pour les élus d'acquérir des couchettes qui seront utilisées uniquement par l'AJS compte tenu que la commune dispose déjà de ce matériel.

Toutefois les élus acceptent de faire l'acquisition de 5 couchettes en remplacement de couchettes cassées.

VOIRIE

16- Diagnostic passage à niveau chez Méchin

Mme le Maire informe les élus qu'un diagnostic est obligatoire tous les 5 ans. Il est réalisé par la SNCF, afin de vérifier la sécurité aux abords du passage à niveau.

Il a été diagnostiqué que le passage à niveau se situe en pleine courbe. Le technicien a demandé de limiter la vitesse à 30km/h de part et d'autre du passage. Les panneaux de signalisation de cette zone sont commandés.

17- Eclairage du stade

Les techniciens sont intervenus et malgré tout le problème persiste, les 2 terrains ne peuvent pas être éclairés en même temps. Il faudra donc augmenter la puissance.

18- Remplacement de la bâche de la serre

La bâche de la serre utilisée pour le semis est abimée.

Un devis a été fourni par les Serres Tonneau de 503 € HT. La bâche sera remplacée.

Les conseillers acceptent ce devis, à l'unanimité.

19- Travaux divers

Etang des plaines : M. Jacquet devrait intervenir fin de semaine 6 pour le curage de l'étang.

PERSONNEL

20- Mandatement du CDG 42 pour une convention de participation dans le domaine de la santé Délibération 1-2025-5 : Mandatement du CDG 42 pour une convention de participation dans le domaine de la santé

Pour satisfaire à l'obligation de janvier 2026, la commune souhaite mandater le CDG 42 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « santé ».

Le conseil accepte à l'unanimité la signature de cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

21- Renouvellement des conventions de mise à disposition de terrain

La discussion est reportée à la séance du mois de février.

22- Bulletin municipal

Mme le Maire remercie et félicite les rédacteurs Marie Noelle Bajard, Carole Frisot et Gilles Dufour.

Le bulletin municipal sera distribué par La Poste la semaine prochaine.

23- Mission archivage

Délibération 1-2025-6 : mission archivage

Le dernier archivage a été réalisé en 2015 par les services du CDG 42. Il apparaît donc nécessaire de renouveler cette mission.

L'archiviste du CDG42 qui est venue sur place estime que l'archivage représente 5 jours de travail avec un binôme pour le montant de 1500 €

Le conseil accepte à l'unanimité la signature de la convention avec le CDG42 pour cette mission d'archivage.

24- Problème d'utilisation de l'interphone de l'école

M. Dufour évoque les difficultés rencontrées pour l'ouverture du portail durant la période de garderie.

Mme le Maire a déjà informé l'entreprise qui a posé l'interphone des problématiques.

Séance levée à 22h35

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Mis en ligne sur le site le :

10 MARS 2025